Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260305-2026_044-DE

Roi Morvan Communauté

Extrait du registre des délibérations
Séance du 5 mars 2026

L'an 2026, le jeudi 5 mars à 17H30, le conseil de communauté de Roi Morvan Communauté, légalement convoqué le 27 février, s'est réuni à Gourin sous la présidence de Madame Renée COURTEL, Présidente de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Délégués titulaires : *Mesdames et Messieurs : Christophe BOURLES, Christophe CARARIC, Marie-José CARLAC, Dominique CASTOT, Myriam CHENAIS, Renée COURTEL, Paul COZIC, Christine DROUAL, Christian FAIVRET, Françoise GUILLERM, David GUILLOUX, Jean-Luc GUILLOUX, Catherine HENRY, William JACOBERT, Laurent JACQUES, Yann JONDOT, Bruno LAVAREC, Erwan LE CORRE, Hervé LE FLOC'H, Didier LE GOUIC, Dominique LE NINIVEN, Véronique LE ROUX, Claudine LE SCOUARNEC, Carole LE YAOUANQ, Jean-Charles LOHE, Michel MORVANT, Rémi NEDELEC, Alain PERRON, Yvonne RAYER, Corinne VOLA, Sébastien WACRENIER*

Délégués suppléants : *Mesdames et Messieurs : /*

Etaient absents / excusés : *Mesdames et Messieurs : Delphine COSPEREC, Martine GUERIN, Floriane GUILLANIC, Martine LE BARTZ, Yvon LE BOURHIS, Karine LE COURANT, Christiane LE MOUEE, René LE MOULLEC, Michel LINCY, Joël MAGUER, Jérôme REGNIER, Raymond SIOU, Anne TROALEN*

Pouvoirs *: Martine GUERIN à Dominique LE NINIVEN, Yvon LE BOURHIS à Claudine LE SCOUARNEC, Karine LE COURANT à Françoise GUILLERM, Christiane LE MOUEE à Corinne VOLA, Michel LINCY à Yvonne RAYER, Joël MAGUER à Paul COZIC*

Nombre de membres au conseil :	*44*
Présents :	*31*
Votants :	*37*

Le quorum de 23 membres présents est atteint

A été nommé secrétaire de séance : Hervé LE FLOC'H

2026_044

Services à la population – Fonds de concours RMCom aux multi-accueils de Gourin, Ploerdut et Guémené sur Scorff – Modalités.

Le conseil communautaire a décidé par délibération du 11 décembre 2009 la mise en place des fonds de concours communautaires aux multi-accueils communaux.

Par délibération du 10 octobre 2024, RMCom a décidé de devenir Autorité Organisatrice de l'Accueil du Jeune Enfant dans le cadre de la création du service public de la petite enfance (SPPE).

A ce titre elle doit notamment soutenir la qualité des modes d'accueil présents sur le territoire communautaire (compétence n°4). Cette compétence consiste à mobiliser l'ensemble des moyens disponibles de l'Autorité Organisatrice afin de favoriser la mise en œuvre de la **charte nationale d'accueil du jeune enfant** dans tous les modes d'accueil présents sur le territoire communautaire.

Le versement annuel depuis 2009 d'un fonds de concours correspondant à 50% du reste à charge de fonctionnement de chaque multi-accueil communal traduit la volonté d'assurer la pérennité et la qualité du service rendu aux familles,

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260305-2026_044-DE

Pour aller plus loin dans la mise en œuvre des objectifs du SPPE, une coopération renforcée entre les communes, les associations gestionnaires des EAJE, les partenaires institutionnels et l'Autorité Organisatrice est nécessaire.

Cette coopération est indispensable pour assurer non seulement la pérennité et la qualité des modes d'accueil, mais également un équilibre territorial garantissant une égalité d'accès pour l'ensemble des habitants du territoire,

Cette collaboration pourra également favoriser la recherche de mutualisations dans un certain nombre de démarches telles que la formation des professionnels, l'organisation de temps festifs etc…

Pour renforcer la collaboration entre partenaires, le cadre suivant pourrait être instauré :

1. **Échanges réguliers entre coordinateurs**

   - Des rencontres bilatérales organisées entre l'association gestionnaire et le service Petite Enfance de RMCom.
   - Objectifs : suivre l'avancement des actions, identifier les besoins émergents et ajuster les modalités opérationnelles afin de garantir une réponse cohérente et harmonisée sur l'ensemble du territoire.

2. **Réunions de concertation semestrielles**

   - Deux fois par an, un temps d'échanges réunissant :
     - ✓ les élus des communes concernées,
     - ✓ les élus référents de RMCom,
     - ✓ les représentants de l'association gestionnaire,
     - ✓ les représentants de la direction de RMCom,
     - ✓ la responsable du SEJ et la coordinatrice Petite Enfance.
   - Objectifs : évaluer le contexte territorial, mesurer les actions menées et proposer, si nécessaire, des ajustements pour maintenir un équilibre territorial dans l'offre d'accueil.

Versement du fonds de concours :

Versement du fonds de concours en une fois, au terme de l'année de fonctionnement N (pour l'année N-2)-après consolidation des aides financières versées par les partenaires institutionnels au gestionnaire du multi-accueil.

Dossier de demande du fonds de concours constitué des pièces suivantes :

- Un tableau récapitulatif des versements effectués par la commune à l'association pour l'année N, signé par l'ordonnateur (le Maire) et certifié par le comptable public,
- La déclaration PSU réelle CAF de l'année N, ainsi que la déclaration PSU prévisionnelle CAF de l'année N+1,
- La capacité d'accueil actualisée,
- Le rapport d'activité de l'association gestionnaire de l'année N.

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260305-2026_044-DE

Vu la délibération du 11 décembre 2009 instaurant le versement d'un fonds de concours pour le fonctionnement des multi-accueils communaux sur le territoire de RMCom ;

Vu la délibération n°11 du 10/10/2024, créant le statut d'Autorité Organisatrice de l'Accueil du Jeune Enfant et modifiant les statuts de RMCom ;

Considérant l'enjeu de soutenir la qualité de l'accueil collectif du jeune enfant dans les différentes structures du territoire,

Considérant l'importance de renforcer la coopération et l'échanges d'informations entre partenaires locaux ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **de fixer les modalités de versements des fonds de concours pour les multi-accueils comme présentées ci-dessus.**

→ *Adopté à l'unanimité*

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Renée COURTEL

Renée COURTEL

Signature numérique de Renée COURTEL
Date : 2026.03.10 16:08:30 +01'00'